



**DECISION N°2 8 1 4/D/PAK/DG/DMA/2026 DU 2 7 AOUT 2026 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHE CONSECUTIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N N°027/AONO/PAK/CIPM/2026 DU 24 JUILLET 2026 POUR LA
FOURNITURE DES SERVICES DE SECURITE ET GARDIENNAGE DES BUREAUX
ET LOCAUX DU PORT AUTONOME DE KRIBI.**

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE

Vu l'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu la loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;

Vu la loi n° 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018, portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publique au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;

Vu la résolution n°02/PAK/CA/2016 du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;

Vu la résolution n°0439/PAK/CA/54/2024 du 23 mai 2024 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ;

Vu la résolution n°0513/PAK/CA/65/2025 du 16 décembre 2025 portant approbation du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2026 ;

Vu la résolution n°0516/PAK/CA/65/2025 du 16 décembre 2025 portant approbation et rendant exécutoire les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que le plan de trésorerie du Port Autonome de Kribi pour le compte de l'exercice 2026 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°027/AONO/PAK/CIPM/2026 du 24 juillet 2026 pour la fourniture des services de sécurité et gardiennage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 21 Août 2026 ;

Considérant les nécessités de service ;



DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le marché consécutif à l'Appel d'Offres National Ouvert N N°027/AONO/PAK/CIPM/2026 du 24 juillet 2026 pour la fourniture des services de sécurité et gardiennage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi est attribué ainsi qu'il suit :

N°LOT	OBJETS	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
01	Fourniture des services de sécurité et gardiennage des bureaux et locaux au port autonome de Kribi	SOCIETE CAMEROUNAISE DE SECURITE SARL (SCAMSECU) BP : 16 648 Yaoundé-Cameroun; Tel: 697 35 59 29/694 04 52 78; Email: s.championscu50@yahoo.com RC N° : RC/YAO/2016/M/306; NIU : M070200013857P	Cent quatorze millions huit cent trente-sept mille sept cent cinquante (114 837 750)	Douze (12) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kribi, le **27 AOUT 2026**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAITRE D'OUVRAGE**

Copie :

- PCA/PAK;
- ARMP;
- PCIPM;
- AFFICHAGE;
- CHRONO.



Patrice Melom